

## DEMANDE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION A UNE EPREUVE NATIONALE ORGANISEE DANS UN PAYS ETRANGER

A adresser 10 jours au moins avant l'épreuve par courriel à la LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DES HAUTS DE FRANCE ([lsahf@sfr.fr](mailto:lsahf@sfr.fr)) ou courrier à l'adresse suivante : LSAHF – 3 Rue du Moulin Brûlé – 62100 CALAIS

NOM : ..... PRENOM : .....

Numéro de la licence nationale : ..... Code ligue/ASA : .....

Demande à la ligue du sport automobile des hauts de FRANCE l'autorisation de participer à l'épreuve ou aux épreuves suivante(s)

| DATE | INTITULE EXACT DE L'EPREUVE | PAYS et ASN |
|------|-----------------------------|-------------|
|      |                             |             |
|      |                             |             |
|      |                             |             |
|      |                             |             |
|      |                             |             |

Il pourra être demandé de nous transmettre le (les) règlement(s) particulier(s)

Fait à ..... Le .....

Signature du demandeur

**Conformément à l'article 2.3 et suivant le code sportif international de la FIA :**

- La ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE **donne son accord**, sous réserve que l'épreuve soit bien inscrite **au calendrier national** du pays concerné et que l'organisateur admette bien la participation de licenciés titulaires d'une **LICENCE NATIONALE** délivrée par la FFSA\*
- La ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE **ne donne pas son autorisation** pour que soit délivré à une personne de nationalité Française une licence ou un titre quelconque délivré par un pays étranger (sauf pour les cas où la FFSA a donné son accord)

Le .....

Signature et cachet obligatoire du Président de la LSAHF, Jean-Paul MAILLARD

*\*Toute participation non autorisée d'un licencié FFSA à une épreuve étrangère pourra être sanctionnée.  
Les garanties d'assurance individuelle rattachées à la licence FFSA ne seront pas acquises.*